REÇU EN PREFECTURE
le 24/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210400495-20260924-DM_20260922

DÉPARTEMENT
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VILLE DE
CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

OBJET : CESSION DES PARCELLES COMMUNALES BÂTIES ET NON BÂTIES CADASTRÉES AR 139 – 199 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE L'IMMEUBLE DENOMME "EX-CENTRE DE LOISIRS" DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux Septembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle du Conseil Municipal, Hôtel de ville de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN,
sous la présidence de
Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. BERTRAND Philippe – Mme HOUNKPE Akouavi – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith – M. FAVIER Bernard – Mme BAGUE Amandine – M. DELAHAYE Guy – Mme RABELLINO Chrystel – M. GRANIER Gérald – Mme PIOZIN Patricia – Mme PEREZ Claire – M. SCHWENCK Lucas – Mme POLEVAIA Iana – M. DE SOUSA DIAS Joey – Mme LEGENDRE Émilie – M. BONNET Jean-Luc – Mme DELATTRE Laetitia – M. AOUADI Moussadek – M. BLANC Philippe – M. PESSIN Jean-François – M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – Mme OBELISCO Francine – M. BERBECHE Michel – M. JULIEN Guillaume.

A DONNE PROCURATION :

M. MEGUEDMI Smaïl a donné procuration à Mme PIOZIN Patricia

ABSENTE EXCUSEE :

Mme ANSELMO Anaïs

M. GIACOMINO Romaric a été désigné secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 24/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210400495-20260924-DM_20260922

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 22 Septembre 2026.
Délibération N° DM_20260922N099

OBJET : CESSION DES PARCELLES COMMUNALES BÂTIES ET NON BÂTIES CADASTRÉES AR 139 – 199 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE L'IMMEUBLE DENOMME "EX-CENTRE DE LOISIRS" DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur Lucas SCHWENCK, élu délégué au foncier, sur invitation de Monsieur le Maire, rappelle aux membres de l'Assemblée, la décision de cession validée par le Conseil Municipal du 23 Juin 2026 de l'immeuble bâti dénommé "Centre de loisirs", cadastré AR 139 et de la parcelle non bâtie AR 199 sise 1 avenue des Écoles à SAINT-AUBAN.

Il indique que, pour poursuivre cette décision, il est nécessaire de constater la désaffectation de ce bâtiment dénommée "Ex-centre de loisirs", puis de procéder à son déclassement du domaine public communal.

Il précise que ces parcelles bâtie et non bâtie cadastrées AR 139-1999 ne sont plus affectées à un service public, ni mises à la disposition du public.

Afin de poursuivre le projet de cession, Monsieur le Maire propose alors aux membres du conseil municipal :

- De constater la désaffectation de l'immeuble dénommé "Ex-centre de loisirs",
- De procéder au déclassement des parcelles bâtie et non bâtie cadastrées AR 139-1999 sise 1 avenue des Écoles à SAINT-AUBAN du domaine public communal.

OUÏ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE :**

- **CONSTATE** la désaffectation de l'immeuble dénommé "Ex-centre de loisirs",
- **PROCEDE** au déclassement des parcelles bâtie et non bâtie cadastrées AR 139-1999 sise 1 avenue des Écoles à SAINT-AUBAN du domaine public communal.

PUBLIEE LE :	CHATEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire, Le secrétaire de séance,
T [X] NT [ ] NOMENCLATURE N° : 3-5	MAIRIE DE CHATEAU ARNOUX - SAINT AUBAN Philippe BERTRAND Romaric GIACOMINO